

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_1-BF

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 9

Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget de la commune d'Allemond ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de monsieur Laurent PELLISSIER, 1^{er} adjoint ; conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 764 514,96	7 294 800,00	14 059 314,96
	Recettes réalisées (1)	B	4 773 814,58	8 086 801,44	12 860 616,02
	Restes à réaliser	C	79 697,10	0,00	79 697,10
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 884 101,67	7 294 800,00	12 178 901,67
	Dépenses réalisées (1)	E	3 333 476,41	5 851 730,40	9 185 206,81
	Restes à réaliser	F	508 138,63	0,00	508 138,63
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 440 338,17	2 235 071,04	3 675 409,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 880 413,29	0,00	-1 880 413,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-440 075,12	2 235 071,04	1 794 995,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-428 441,53	0,00	-428 441,53
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-868 516,65	2 235 071,04	1 366 554,39

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 du budget du budget principal de la commune d'Allemond.
- **DONNE** pouvoir à monsieur le 1^{er} Adjoint pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.
 POUR COPIE CONFORME
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Président de Séance,

Laurent PELLISSIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_2-BF

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 9

Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE EAU et ASSAINISSEMENT.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget d'eau et d'assainissement de la commune d'Allemond ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de monsieur Laurent PELLISSIER, 1^{er} adjoint ; conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

COMMUNE D'ALLEMOND - Budget EAU ASSAINISSEMENT - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	124 307,25	526 224,51	650 531,76
	Recettes réalisées (1)	B	157 014,66	501 237,62	658 252,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	704 661,66	540 612,85	1 245 274,51
	Dépenses réalisées (1)	E	143 834,54	482 795,84	626 630,38
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	13 180,12	18 441,78	31 621,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	580 354,41	14 388,34	594 742,75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	593 534,53	32 830,12	626 364,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	593 534,53	32 830,12	626 364,65

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

Berger
Levraut

ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_2-BF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti

- **APPROUVE** le CFU 2024 du budget d'eau et d'assainissement de la commune d'Allemond,
- **DONNE** pouvoir à monsieur le 1^{er} Adjoint pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Président de Séance,

Laurent PELLISSIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBES DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_3-BF

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 9

Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE « EAU D'OLLE EXPRESS »

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget de la régie de l'Eau d'Olle Express, de la commune d'Allemond ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de monsieur Laurent PELLISSIER, 1^{er} adjoint ; conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'avis n° 1A- portant sur la présentation du CFU 2024 au Conseil d'Exploitation en date du 19 mars 2025.

COMMUNE D'ALLEMOND - EAU D'OLLE EXPRESS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 558 126,61	1 269 379,00	2 827 505,61
	Recettes réalisées (1)	B	908 917,17	208 791,55	1 117 708,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 799 913,77	1 253 815,41	3 053 729,18
	Dépenses réalisées (1)	E	531 534,77	512 605,97	1 044 140,74
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	377 382,40	-303 814,42	73 567,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	241 787,16	-15 563,59	226 223,57
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	619 169,56	-319 378,01	299 791,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	619 169,56	-319 378,01	299 791,55

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_3-BF

Berger
Levraut

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti

- **APPROUVE** le CFU 2024 du budget de la régie de l'Eau d'Olle Express, de la commune d'Allemond ;
- **DONNE** pouvoir à monsieur le 1^{er} Adjoint pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Président de Séance,

Laurent PELLISSIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

Rechercher
Levraut

ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_4-BF

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

**OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET PRINCIPAL**

Au vu du *Compte Financier Unique 2024* du budget principal de la Commune d'Allemond, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND CONNAISSANCE** des résultats de l'année 2024 soit :

 **EN FONCTIONNEMENT**

○ Dépenses	:	5 851 730,40 €
○ Recettes (Hors excédent reporté des années précédentes)	:	8 086 801,44 €
○ Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2024	:	2 235 071,04 €
○ Résultat excédentaire reporté de l'exercice 2023	:	0,00 €

Soit un résultat de clôture excédentaire au 31.12.2024 de 2 235 071,04 €

 **EN INVESTISSEMENT**

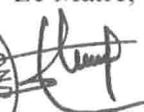
○ Dépenses (Hors déficit reporté des années précédentes)	:	3 333 476,41 €
○ Recettes	:	4 773 814,58 €
○ Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2024	:	1 440 338,17 €
○ Résultat déficitaire reporté de l'exercice 2023	:	1 880 413,29 €

Soit un résultat de clôture déficitaire au 31.12.2024 de 868 516,65 €

- **DECIDE** de reprendre au compte 002, en section de fonctionnement : 1 366 554,39 € ;
- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de 868 516,65 € couvrant le déficit d'investissement à fin 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_5-BF

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - Service EAU & ASSAINISSEMENT

Au vu du *Compte Financier Unique 2024* du budget annexe du service d'eau et d'assainissement de la Commune d'Allemond, le Conseil Municipal :

EN FONCTIONNEMENT

○ Dépenses (Hors déficit reporté des années précédentes)	:	482 795,84 €
○ Recettes (Hors excédent reporté des années précédentes)	:	501 237,62 €
○ Soit un résultat déficitaire de l'exercice 2024	:	18 441,78 €
○ Résultat excédentaire reporté de l'exercice 2023	:	14 388,34 €

Soit Résultat excédentaire de clôture au 31.12.2024 de 32 830,12 €

EN INVESTISSEMENT

○ Dépenses (Hors déficit reporté des années précédentes)	:	143 834,54 €
○ Recettes (Hors excédent reporté des années précédentes)	:	157 014,66 €
○ Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2024	:	13 180,12 €
○ Résultat excédentaire reporté de l'exercice 2023	:	580 354,41 €

Soit Résultat excédentaire de clôture au 31.12.2024 de 593 534,53 €

- **DECIDE** de reporter au compte 002, en section de fonctionnement la somme de 32 830,12 € ;
- **DECIDE** de reporter au compte 001, en section d'investissement la somme de 593 534,53 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_6-BF



Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE « EAU D'OLLE EXPRESS »

VU l'avis n° 2A- portant sur l'affectation des résultats de l'Eau d'Olle Express, du Conseil d'Exploitation en date du 19 mars 2025.

Vu de la présentation du *Compte Financier Unique 2024* du budget annexe de la régie de l'Eau d'Olle Express, de la Commune d'Allemond, le Conseil Municipal à l'unanimité :

 **EN FONCTIONNEMENT**

o Dépenses	:	512 605,97 €
o Recettes (Hors excédent reporté des années précédentes)	:	208 791,55 €
o Soit un résultat déficitaire de l'exercice 2024	:	303 814,42 €
o Résultat déficitaire reporté de l'exercice 2023	:	15 563,59 €

Soit un résultat de clôture déficitaire au 31.12.2024 de 319 378,01 €

 **EN INVESTISSEMENT**

o Dépenses (Hors déficit reporté des années précédentes)	:	531 534,77 €
o Recettes	:	908 917,17 €
o Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2024	:	377 382,40 €
o Résultat excédentaire reporté de l'exercice 2023	:	241 787,16 €

Soit un résultat de clôture excédentaire au 31.12.2024 de 619 169,56 €

- **DECIDE** de reporter au compte 002, en section de fonctionnement la somme de 319 378,01 € ;
- **DECIDE** de reporter au compte 001, en section d'investissement la somme de 619 169,56 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_7-BF

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le Maire présente le projet de budget primitif 2025 de la Commune d'Allemond qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 8 720 365,39 € en section de Fonctionnement et de 4 293 975.95 € en section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2025 tel que présenté, équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 8 720 365,39 € en section de Fonctionnement et de 4 293 975.95 € en section d'Investissement ;
- **DE MANDATER** le Maire pour effectuer toutes opérations nécessaires à l'exécution de ce budget ;
- **D'ARRETER** les montants tels qu'ils figurent ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_8-BF

Rechercher
L'extra

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le projet de budget primitif 2025 du service d'eau et d'assainissement de la commune d'Allemond qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 493 525,13 € en section de Fonctionnement et de 686 973,64 € en section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération décide à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 tel que présenté, équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 493 525,13 € en section de Fonctionnement et de 686 973,64 € en section d'Investissement;
- **MANDATE** le Président pour effectuer toutes opérations nécessaires à l'exécution de ce budget ;
- **ARRETE** les montants tels qu'ils figurent ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 
ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_9-BF

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE « EAU D'OLLE EXPRESS »

Le Maire présente le projet de budget primitif 2025 de la Régie de l'Eau d'Olle Express de la Commune d'Allemond qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 886 085,00 € en section de Fonctionnement et de 619 337,56 € en section d'Investissement.

VU l'avis n° 3A- portant sur le Budget 2025 de l'Eau d'Olle Express, du Conseil d'Exploitation en date du 19 mars 2025.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération décide à l'unanimité :

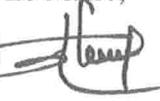
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 tel que présenté, équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 886 085,00 € en section de Fonctionnement et de 619 337,56 € en section d'Investissement ;
- **MANDATE** le Maire pour effectuer toutes opérations nécessaires à l'exécution de ce budget annexe ;
- **ARRETE** les montants tels qu'ils figurent ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,


Alain GINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 
ID : 038-213800055-20250319-DEL_4TAXES_N10-BF

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FISCALITE

TAUX D'IMPOSITION 2025 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :

➤ ***VOTE*** les taux suivants pour l'année 2025 :

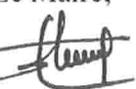
- *Taxe sur le foncier bâti* : 41,23%
- *Taxe sur le foncier non bâti* : 92,84%
- *Contribution Foncière des entreprises (CFE)* : 39,25%
- *Taxe d'habitation* : 14,56 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,


Alain GINIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_11-DE



Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : SUBVENTIONS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ALLEMOND – ANNEE 2025

Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de versement des subventions aux Associations d'Allemond pour 2025.

Il les énumère en détail et demande au Conseil Municipal de délibérer.

➤ Associations sans prestataires :

- ACCA - ALLEMOND	979,00 €
- ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE.....	3 075,00 €
- CHANT'OISANS.....	562,00 €
- EAU D'OLLE ACTIVITE	912,00 €
- FLAVEO	323,00 €
- LES ARCHERS.....	1 088,00 €
- LA TROUPE BALAI	575,00 €
- RIVJETONNE	1 015,00 €
- SOU DES ECOLES	1 780,00 €

➤ Associations avec prestataires :

- AIGUA D'OLLE	1 515,00 €
- GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 478,00 €
- SKI CLUB – OZ / ALLEMOND	16 521,00 €
- SNO	7 886,00 €
- SPORTS LOISIRS	2 007,00 €
- A.H. PATINAGE CLUB.....	899,00 €
- HOCKEY CLUB VAUJANY (Les Grizzlys).....	3 642,00 €

=> *Soit un montant total de 44 257,00 euros.*

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions ;
- **PREVOIT** au budget les sommes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

[Signature]
Alain GINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_12-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : SUBVENTIONS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES 2025

Le Maire soumet au Conseil Municipal diverses demandes de subventions, il les énumère en détail et demande au Conseil Municipal de délibérer.

▪ **ASSOCIATIONS NATIONALES** :

- AFSEP	100,00 €
- LOCOMOTIVE	100,00 €
- RESTO DU CŒUR	100,00 €
- LES QUATRE A	200,00 €
- LA LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
- LA CROIX ROUGE	200,00 €

=> Soit un montant de 900,00 euros.

▪ **ASSOCIATIONS LOCALES** :

- AMIS MAQUIS DE L'OISANS	100,00 €
- ASSOCIATION LES MYOSOTIS	100,00 €
- POMPIER DE BOURG D'OISANS	200,00 €
- MAISON DE RETRAITE DE BOURG D'OISANS ABEL MAURICE	200,00 €
- POILUS	100,00 €
- OISANS SOLIDAIRE	100,00 €

=> Soit un montant de 800,00 euros.

=> Montant total des associations extérieures : 1 700,00€ (mille sept cent Euros)

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :

- **ACCORDE** le versement de ces subventions ;
- **PREVOIT** au budget les sommes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_13-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 10
Contre : -
Abstention : 1

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE
APPROBATION CAO – POSE BARRIERES BOIS AU PLATEAU SPORTIF**

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Le Maire rappelle les travaux en cours pour la création d'un plateau sportif sur la commune.

Afin de délimiter et sécuriser le site, il y a lieu de poser une clôture en rondins, d'un grillage et d'un portail.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 19 mars 2025.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** de retenir l'entreprise suivante :
 - ❖ **PELLISSIER TP** demeurant 100 route de de Savoie – 38114 ALLEMOND pour **un montant de : 36 160,00 € HT** (trente-six mille cent soixante euros et zéro centime Hors Taxes) ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_14-DE



Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION DE CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ACHATS

Le Maire donne lecture des consultations effectuées dans le cadre de la procédure d'achat pour divers travaux, achat et prestations de service.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :
 - ✓ **Plan de gestion pour la création d'une lisière progressive sous le téléporté EOE : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS** demeurant 106 rue Principale 38740 VALBONNAIS pour un montant de = **9 140,00 € HT** (neuf mille cent quarante euros et zéro centime Hors Taxes) ;
 - ✓ **Travaux terrassement Parc des Tilleuls** : PELLISSIER TP demeurant 100 route de Savoie - 38114 ALLEMOND pour un montant de = **4 450,00 € HT** (quatre mille quatre cent cinquante euros et zéro centime Hors Taxes) ;
 - ✓ **Relevé Topographique complémentaire pour parking entre la RD 43 et le chemin du Creytel** : ATMO Géomètre Experts demeurant 39 Rue des Colporteurs - 38520 LE BOURG D'OISANS pour un montant de = **650,00 € HT** (six cent cinquante euros et zéro centime Hors Taxes) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les demandes d'achat pour ces travaux, achats et prestations, ainsi que tout document se rapportant à cette commande ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_15-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

**NON-RECONDUCTION DU MARCHE POUR L'EXPLOITATION DU TELEPORTE
EAU D'OLLE EXPRESS**

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 4 du 25 avril 2023 attribuant le marché d'exploitation et entretien / maintenance de la télécabine et du funiculaire de l'Eau d'Olle express ainsi que leurs dispositifs connexes à SATA Group ;

CONSIDERANT que ce marché a été conclu à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée de 1 an, avec une possibilité de reconduction 3 fois pour une durée d'un an ;

CONSIDERANT que la reconduction est tacite mais que l'acheteur a la possibilité de ne pas reconduire le marché en le notifiant au plus tard deux mois avant l'échéance du marché ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas reconduire le marché passé avec SATA Group en raison de la durée d'exploitation trop courte et ainsi remettre en concurrence celui-ci, afin de faire baisser les coûts.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **PRONONCE** la non-reconduction du marché d'exploitation et entretien / maintenance de la télécabine et du funiculaire de l'Eau d'Olle express ainsi que leurs dispositifs connexes avec SATA Group ;
- **DECLARE** que le marché cité ci-dessus prendra fin le 31 mai 2025 ;
- **MANDATE** le Maire pour relancer une procédure de mise en concurrence pour l'exploitation et l'entretien / maintenance de la télécabine et du funiculaire de l'Eau d'Olle express ainsi que leurs dispositifs connexes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION D'UN MARCHÉ D'EXPLOITATION ETENTRETIEN / MAINTENANCE DE LA TELECABINE ET DU FUNICULAIRE DE L'EAU D'OLLE EXPRESS ET LEURS DISPOSITIFS CONNEXES

Vu l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT),

Vu l'article L. 1251-2 du Code des transports,

Considérant que l'Eau d'Olle Express est un ascenseur valléen reliant la plaine de l'Oisans (Allemond) au domaine d'altitude (Oz-en-Oisans),

Considérant que l'Eau d'Olle Express constitue une remontée mécanique au sens de l'article L. 1251-2 du Code des transports. Il s'agit donc d'un service public industriel et commercial (Tribunal des conflits, 24 février 2003, M. Schach c./ la société Deux Alpes Loisirs, req. n°3340),

Considérant que cet appareil, qui appartient à la Commune d'Allemond, est composé de la gare de départ située sur le territoire de la Commune d'Allemond, d'une liaison par câble, d'une gare d'arrivée sur Oz-en-Oisans et d'un ascenseur incliné reliant la gare amont et le cœur de la station d'Oz-en-Oisans,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion et l'exploitation du téléporté de l'Eau d'Olle Express relève de la compétence exclusive de la Commune d'Allemond,

Considérant que la Commune d'Allemond a attribué un premier marché à SATA Group à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée d'une année, reconductible 3 fois pour une durée d'un an ;

Considérant que par délibération n°15 en date du 19 mars 2025, la commune d'Allemond a décidé de ne pas reconduire le présent marché qui prendra alors fin le 31 mai 2025 ;

Considérant que la Commune d'Allemond doit donc lancer un marché ayant pour objet de confier à un opérateur privé la gestion de l'Eau d'Olle Express à compter du 1^{er} juin 2025,

Considérant que cet opérateur se verra confier les missions suivantes :

- Exploitation complète des appareils et des dispositifs connexes ;
- La maintenance des appareils et des dispositifs connexes ;
- Le traitement préventif et curatif des pannes et des incidents (y compris la fourniture des pièces de rechange) sur la durée d'exploitation ;

- L'ensemble des prestations de contrôle réglementaire conformément à la réglementation ;
- L'ensemble des démarches commerciales pour la promotion des équipements.

Considérant que ce marché sera conclu pour une durée d'un an (saison été 2025 et saison hiver 2025/2026) avec une possibilité de reconduction sur plusieurs années, afin d'optimiser l'exploitation sur une plus longue durée et ainsi remettre en concurrence celui-ci, afin de faire baisser les coûts.

Considérant que le montant prévisionnel du marché est évalué à 450 000 € HT pour la première année.

Considérant qu'au regard du montant du marché, ce marché sera passé selon une procédure d'appel d'offres conformément à l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique,

Considérant que le marché sera attribué par la commission d'appel d'offres de la Commune,

Considérant que conformément à l'article L. 2122-21-1 du CGCT, « lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre »,

Considérant que le conseil municipal doit donc autoriser le Maire à lancer et signer le marché pour l'exploitation de l'Eau d'Olle Express tel que précédemment décrit,

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement d'une procédure de passation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour l'attribution d'un marché portant sur l'exploitation de l'Eau d'Olle Express selon les caractéristiques énoncées dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché portant sur l'exploitation de l'Eau d'Olle Express ;
- **DONNE POUVOIR** au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2025	
Reçu en préfecture le 25/03/2025	
Publié le	
ID : 038-213800055-20250319-DEL_19_03_25_17-DE	

Nbre de Conseillers
en exercice : 12
présents : 10

Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures zéro minute**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

MANDATEMENT AU CENTRE DE GESTION 38 POUR LES DIFFERENTS CONTRATS GROUPES

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- 1- Une convention proposant des titre restaurant en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2025),
- 2- Une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2025),
- 3- Un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).
- 4- Et, enfin, une convention de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce contrat vient d'être renouvelé, à effet du 1er janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,
- 2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/01/2026 ou du 01/01/2027,
- 3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2027.

Aussi, afin de vous offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé (et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu).

Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires r
territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce, avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

§ 1- Les titres restaurant,

§ 2- La mutuelle santé,

§ 3- L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :

- **DONNE** mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :
 - 1- Les titres restaurant,
 - 2- La mutuelle santé,
 - 3- L'assurance statutaire.

- **RAPPELLE** que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Le Maire,

Alain GINIES